

	
Délibération n°8	Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 - Subvention
<p>Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 20/05/2021</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 03/06/2021</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.</p>
<p>Objet : Achat d'équipement pour l'extension de l'école de Rombly</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Subvention d'équipement nécessaire au fonctionnement de la structure ACM</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Commission n°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer » en date du 14 mai 2021,

Considérant que la commune d'Etaples sur mer aménage une extension de l'école maternelle de Rombly permettant d'accueillir la structure existante « les p'tits mousses » ;

Considérant que cet aménagement atteint une capacité de 50 enfants de 2 à 5 ans ;

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper cette structure afin qu'elle atteigne les objectifs donnés ;

Considérant que cet équipement comporte du mobilier (tables, chaises), des lits pour le dortoir et une structure extérieure pour travailler la motricité des enfants, pour un montant prévisionnel d'environ 30 305,00 € TTC ;

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce projet d'acquisition d'équipement pour cette nouvelle structure.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.